## Des Centrales Villageoises ?

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets de production d'énergie à l'échelle de leur bassin de vie.

Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques du territoire en tenant compte des enjeux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.). Elle sont régies par une **Charte**.

## Pourquoi prendre part à ce projet ?

Participer à la transition énergétique de son territoire

Gérer localement une production d'électricité renouvelable

Rechercher un partage local des bénéfices générés.

Impliquer collectivités, entreprises et citoyens à la production d'énergie renouvelable et à la maîtrise de l'énergie

## Pour un développement et une gestion des énergies renouvelables au niveau local

### Contactez-nous

contact@pilatwatt.fr

www.pilatwatt.fr

Pilat Watt

SAS CENTRALES VILLAGEOISES
DES MONTS DU PILAT

# Pilat Watt

## UN CIRCUIT COURT DE L'ELECTRICITE SOLAIRE

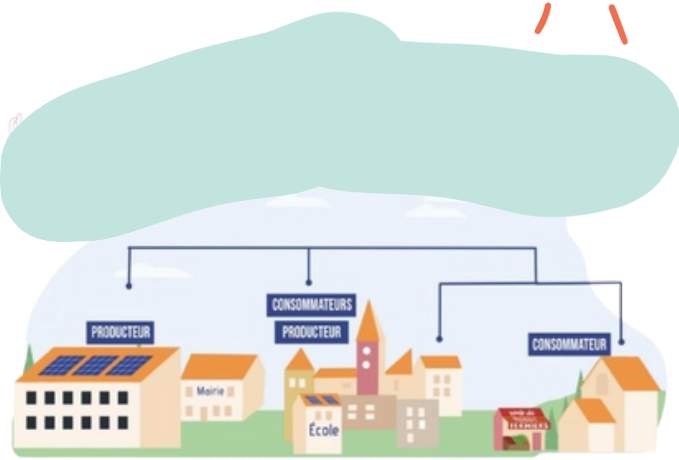

# L'autoconsommation collective, qu'est ce que c'est ?

C'est **produire et consommer collectivement** de l'électricité photovoltaïque sur un territoire défini et limité (moins de 20 km entre les extrémités)
L'électricité produite est distribuée par le réseau public aux consommateurs actionnaires de la société : particuliers, collectivités et entreprises.
S'il y a un excédent d'électricité, il est revendu à un fournisseur.

## Comment ça fonctionne ?

La société **investit, produit et vend.** Les centrales photovoltaïques sont installées sur de **grandes toitures** (200 m2 mini) louées aux collectivités, aux agriculteurs, aux entreprises.
La production de chaque toit est comptabilisée par un **compteur communicant Enedis**.
C'est la société qui décide de la clé de répartition de la production entre ses sociétaires, par une décision collégiale.
C'est aussi l'**Assemblée Générale** des actionnaires qui **approuve le tarif de vente de l'électricité.**
Chaque consommateur, équipé obligatoirement d'un compteur communicant, reçoit, avec la facture de son fournisseur habituel, une seconde facture pour son autoconsommation au tarif décidé en AG.

# Où en est le projet aujourd'hui ?

La société **PilatWatt**, SAS Centrales Villageoises des Monts du Pilat, est constituée.

1

34 actionnaires

9300€ de capital social

2

Projets en cours :

- **Augmenter le nombre d'actionnaires** en intégrant notamment les collectivités locales,
- **Réaliser l'étude technique des toitures** déjà recensées.

3

Objectifs pour 2025:

- **Installer des panneaux solaires** sur les premiers toits sélectionnés.

# Quel est l'intérêt pour vous, consommateur ?

## Être protégé des variations brutales du tarif de l'électricité

En effet, une fois les investissements faits, le **coût de production photovoltaïque est connu et maîtrisé,** tenant compte de l'amortissement sur 20 ans des panneaux, des coûts de maintenance des installations, et de la facturation.

Le circuit court permet surtout de maîtriser le tarif, déconnecté des soubresauts et incertitudes du marché européen.

Chaque consommateur conserve son fournisseur habituel pour couvrir sa consommation excédant la fourniture de la centrale villageoise.

**Le projet est de produire une électricité verte à un coût de production de l'ordre de 0,10€/kWh, avec un tarif de vente de l'électricité locale, comprenant les frais d'acheminement et de facturation. Le prix prévisionnel est d'environ 0,15€HT/kWh**